Commission des Moyens

Il est créé auprès du conseil d'administration une commission des moyens, chargée de préparer les travaux du conseil sur les questions relatives aux orientations budgétaires et à l'allocation interne, dans ses dimensions de masse salariale, de fonctionnement et d'investissement.

La composition de cette commission est la suivante :

- la présidente de l'Université de Lorraine ou le représentant qu'elle désigne, conformément à l'article 10 du titre I du règlement intérieur de l'établissement en vigueur ;
- le vice-président de l'Université de Lorraine chargé du pilotage, des moyens et du sénat académique ;
- des représentants élus en nombre égal des listes de personnels présentes dans le conseil d'administration de l'Université de Lorraine, désignés par chacune de ces listes pour la durée du mandat, à raison de 2 représentants par liste dont 1 élu au CA : soit, à la date de présentes, 2 représentants de la liste PULsar dont 1 élu au CA, 2 représentants de la liste Confiance dont 1 élu au CA, 2 représentants des listes UL-Ensemble et ITRF-Bio dont 1 élu au CA, 2 représentants de la liste Espoir dont 1 élu au CA, 2 représentants de la liste SNPTES dont 1 élu au CA ;
- des représentants élus en nombre égal des listes étudiantes présentes dans le conseil d'administration de l'Université de Lorraine, désignés par chacune de ces listes pour la durée du mandat, à raison d'1 représentant titulaire et 1 suppléant par liste dont 1 élu au CA : soit, à la date des présentes, 1 représentant titulaire et 1 suppléant de la liste Fédélor dont 1 élu au CA, 1 représentant titulaire et 1 suppléant la liste UNEF dont 1 élu au CA, 1 représentant titulaire et 1 suppléant de la liste FSE dont 1 élu au CA ;
- le directeur général des services de l'Université de Lorraine ou son représentant ;
- l'agent comptable de l'Université de Lorraine ou son représentant ;
- le directeur du budget et des finances de l'Université de Lorraine ou son représentant ;
- le directeur des ressources humaines de l'Université de Lorraine ou son représentant ;
- la directrice de la délégation à l'aide au pilotage et à la qualité de l'Université de Lorraine ou son représentant ;
- la responsable du contrôle interne, délégation à l'aide au pilotage et à la qualité de l'Université de Lorraine.

Les vice-présidents compétents font partie des représentants des listes de personnels présentes dans le conseil d'administration de l'Université de Lorraine.

Assiste aux travaux de la commission en qualité d'invité toute personne dont les compétences sont jugées utiles par le président de la commission, notamment les directeurs opérationnels des autres directions susceptibles d'être concernés par le champ d'intervention de la commission.

La commission est présidée de droit par la présidente de l'Université de Lorraine ou par le représentant qu'elle désigne au sein de la commission, en concertation avec les listes représentant les personnels

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
34, COURS LEOPOLD – CS 25233
54052 NANCY CEDEX
www.univ-lorraine.fr

au conseil d'administration, en veillant à ne pas déséquilibrer le poids des expressions politiques représentées dans la commission.

Le représentant désigné afin d'assurer la présidence de la commission prépare et anime les travaux de la commission en lien étroit avec le vice-président en charge des moyens. Ils en fixent ensemble l'ordre du jour. Le représentant désigné afin d'assurer la présidence de la commission rend compte annuellement des travaux de celle-ci et de leurs résultats devant le conseil d'administration, conjointement avec le vice-président compétent.

La direction générale des services de l'Université est chargée de l'organisation administrative des travaux de la commission.

Commission Facilitation du fonctionnement interne de l'Université

Il est créé auprès du conseil d'administration une commission facilitation, chargée des travaux d'amélioration et de simplification des différents processus internes de l'établissement et des circuits de décision en fonction des besoins et des attentes des usagers.

La composition de cette commission est la suivante :

- la présidente de l'Université de Lorraine ou le représentant qu'elle désigne, conformément à l'article 10 du titre I du règlement intérieur de l'établissement en vigueur ;
- la vice-présidente de l'Université de Lorraine chargée de la facilitation du fonctionnement interne de l'établissement ;
- des représentants élus en nombre égal des listes de personnels présentes dans le conseil d'administration de l'Université de Lorraine, désignés par chacune de ces listes pour la durée du mandat, à raison de 2 représentants par liste dont 1 élu au CA : soit, à la date de présentes, 2 représentants de la liste PULsar dont 1 élu au CA, 2 représentants de la liste Confiance dont 1 élu au CA, 2 représentants des listes UL-Ensemble et ITRF-Bio dont 1 élu au CA, 2 représentants de la liste Espoir dont 1 élu au CA, 2 représentants de la liste SNPTES dont 1 élu au CA ;
- des représentants élus en nombre égal des listes étudiantes présentes dans le conseil d'administration de l'Université de Lorraine, désignés par chacune de ces listes pour la durée du mandat, à raison d'1 représentant titulaire et d'1 suppléant par liste dont 1 élu au CA : soit, à la date des présentes, 1 représentant titulaire et 1 suppléant de la liste Fédélor dont 1 élu au CA, 1 représentant titulaire et 1 suppléant la liste UNEF dont 1 élu au CA, 1 représentant titulaire et 1 suppléant de la liste FSE dont 1 élu au CA ;
- le directeur général des services de l'Université de Lorraine ou son représentant ;
- le chargé de mission auprès du directeur général des services de l'Université de Lorraine ;
- l'agent comptable de l'Université de Lorraine ou son représentant ;
- la directrice de la délégation à l'aide au pilotage et à la qualité de l'Université de Lorraine ou son représentant ;
- la responsable du contrôle interne, délégation à l'aide au pilotage et à la qualité de l'Université de Lorraine.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
34, COURS LEOPOLD – CS 25233
54052 NANCY CEDEX
www.univ-lorraine.fr

Les vice-présidents compétents font partie des représentants des listes de personnels présentes dans le conseil d'administration de l'Université de Lorraine.

Assiste aux travaux de la commission en qualité d'invité toute personne dont les compétences sont jugées utiles par le président de la commission, notamment les directeurs opérationnels des autres directions susceptibles d'être concernés par le champ d'intervention de la commission.

La commission est présidée de droit par la présidente de l'Université de Lorraine ou par le représentant qu'elle désigne au sein de la commission, en concertation avec les listes représentant les personnels au conseil d'administration, en veillant à ne pas déséquilibrer le poids des expressions politiques représentées dans la commission.

Le représentant désigné afin d'assurer la présidence de la commission prépare et anime les travaux de la commission en lien étroit avec la vice-présidente en charge de la facilitation du fonctionnement interne. Ils en fixent ensemble l'ordre du jour. Le représentant désigné afin d'assurer la présidence de la commission rend compte annuellement des travaux de celle-ci et de leurs résultats devant le conseil d'administration, conjointement avec la vice-présidente compétente.

La direction générale des services de l'Université est chargée de l'organisation administrative des travaux de la commission.

Dans l'hypothèse où le Conseil approuve ces créations, il est également saisi de la désignation des membres des commissions en question. La composition nominative de ces commissions est la suivante :

- **PULSAR**

Facilitation : Stéphane Leymarie, Marion MARTINY

Moyens : Myriam Doriat-Duban, Camille Diou

- **SNPTES**

Facilitation : Emmanuel Maujean, Bernards Dussoubs

Moyens : Lionel Vernex-Loset, Bernard Dussoubs

- **Confiance**

Facilitation: Eric Gnaedinger, Cécile Parietti-Winkler

Moyens : Christophe Schmitt, Michel Fick

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
34, COURS LEOPOLD – CS 25233
54052 NANCY CEDEX
www.univ-lorraine.fr

- **UL-ensemble et ITRF-Bio**

Facilitation : James Greenwood, Jean-Marc MARTRETTE

Moyens : Vasilica Le Floch, Imed Kacem

- **Espoir**

Facilitation : Caroline Gruson, Maxime Amblard

Moyens : Olivier Garet, Victor Sandanassamy

- **FEDELOR**

Facilitation : à suivre

Moyens : à suivre

- **UNEF**

Facilitation : Tom VELOSO (T), Alexian LAJOIE (S)

Moyens : Tom VELOSO (T), Alexian LAJOIE (S)

- **FSE**

Facilitation : Valentin BOUREL (T), Mariam USHIKISHVILI (S)

Moyens : Valentin BOUREL (T), Mariam USHIKISHVILI (S)

Suppression de certaines commissions de l'Université de Lorraine

Il est mis fin aux commissions suivantes du conseil d'administration, lesquelles apparaissent inutiles aux besoins de l'établissement, redondantes avec des organes existants ou discordantes avec l'organisation politique :

- Qualité de vie au travail ;
- Stratégie de numérique ;
- Immobilier et Transition Energétique (« Transition écologique » devient un comité du CVU) ;
- Handicap (devient un comité du CVU sur le champ égalité-diversité-inclusion).

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
34, COURS LEOPOLD – CS 25233
54052 NANCY CEDEX
www.univ-lorraine.fr